



# **CARITAS CONGO ASBL**

## **SECRETARIAT EXECUTIF**

**Siege Social:** 59, Mont Virunga  
Kinshasa-Gombe/ RD. Congo

**Bureaux:** 26, Basoko  
Kinshasa-Gombe / RD.Congo

**Site :** [www.caritasdev.cd](http://www.caritasdev.cd)

**Email :** [directeur@caritasdev.cd](mailto:directeur@caritasdev.cd)

**B.P :** 3258 Kinshasa | **Fax :** + 243 99 100 88 36 **Tél. :** +243 81 526 17 83

---

**Programme d'appui à la sécurité alimentaire et renforcement des capacités économiques  
programme de ménages ruraux dans les territoires de Lubero, Kasongo, Kasangulu et Kongolo en  
RD. Congo, P117COD01.**

### **TERMES DE REFERENCE D'EVALUATION EXTERNE A MI-PARCOURS**

**Kinshasa, Septembre 2020**

**Titre** : Consultant pour une mission d'évaluation externe du programme **d'appui à la sécurité alimentaire et renforcement des capacités économiques Programme de ménages ruraux dans les territoires de Lubero, Kasongo, Kasangulu et Kongolo en R.D. Congo**, financé par l'Agence Norvégienne pour le Développement International (NORAD) à travers la Caritas Norvège.

**Durée et période** : 30 jours

**Organisations partenaires** : Caritas Norvège, Caritas Congo Asbl, Caritas Développement Kindu, Caritas Développement Santé Kisantu, Caritas Développement Kongolo et Caritas Développement Butembo-Béni.

**Lieu** : Kinshasa, Kasangulu (M'vululu, Bana, Tampa, Kinsiona), Kindu (Samba, Malela, Lubao, Sciememas), Lubero (Lughutu, Musienene, Lukanga et Masereka) et Kongolo (Katea et Lubunda) en République Démocratique du Congo.

## **1. Contexte**

Dans le cadre de la poursuite du partenariat entre la Caritas Congo Asbl et Caritas Norvège, signé depuis novembre 2011, il a été initié avec l'accompagnement de la Caritas Congo Asbl un programme d'appui à la sécurité alimentaire et renforcement des capacités économiques des ménages ruraux dans les Diocèses de Kindu, Kisantu, Kongolo et Butembo-Beni pour une durée de quatre ans (2018 - 2021), exécuté respectivement à Lubao, Lufumbe, Malela et Sciememas dans le Diocèse de Kindu ; à Bana, Kinsiona, M'vululu et Ntampa dans le Diocèse de Kisantu ; Katea et Lubunda dans le Diocèse de Kongolo ainsi qu'à Lughutu, Musienene, Lukanga et Masereka dans le Diocèse de Butembo-Beni.

Avec un appui financier de la Coopération Norvégienne pour le Développement International « NORAD » à travers la Caritas Norvège, ce programme vise l'amélioration des conditions de vie de 7.200 ménages paysans producteurs repartis dans les Diocèses ci-dessus (1.548 ménages à Kindu, 2.260 ménages à Kisantu, 1.844 ménages à Kongolo et 1.548 ménages à Butembo).

Le financement total accordé par NORAD au programme, selon le contrat de subvention signé le 24 mai 2018 entre Caritas Congo Asbl et Caritas Norvège est de 24.720.000,00 NOK, soit 2.472.000,00 USD à raison de 618.0000, 00 USD l'an.

## **2. Zones d'intervention et population cible du projet**

Le programme appuie les ménages paysans producteurs dans les Diocèses de Kindu/Province du Maniema (à Lubao, Lufumbe, Malela et Sciememas), de Kisantu/Province du Bas – Congo (à Banna, à Kinsiona, à Mvululu et à Tampa), Butembo-Béni/Province du Nord Kivu (Lughutu, Musienene, Lukanga et Masereka) et de Kongolo/Province du Katanga (à Lubunda et à Katea).

Le choix de ces régions se justifie aussi bien par des contraintes que par des atouts des milieux identifiés face à la problématique de la sécurité alimentaire. L'action constitue, à cet effet, une opportunité pour répondre aux défis de l'insécurité alimentaire qui caractérise la RDC en général et les Diocèses de Butembo-Béni, Kindu, Kisantu, et Kongolo en particulier.

La population des sites ciblés, sont réputées dynamiques et sont capables de déployer une grande énergie pour produire, couvrir les déficits alimentaires et approvisionner, pour peu, les débouchés existants

Le **groupe cible** du programme est constitués de **7.200 ménages ruraux vulnérables** dans 162 villages situés dans les territoires de Lubero, Kasongo, Kasangulu et Kongolo. Ces ménages sont regroupés en organisations de producteurs, dont 63 villages à Lubero, 47 à Kasangulu, 30 à Kongolo et 22 à Kindu. 70% de ménages soit 5.040 sont issus de nouveaux villages cibles, et 30%, soit 2.160 ménages,

proviennent des anciens ménages du programme quinquennal (2013-2017) d'appui à la sécurité alimentaire. Au moins 50% de ce groupe cible sont constitués par les femmes.

Ce programme qui est de quatre ans vise à améliorer la sécurité alimentaire et la capacité économique des personnes vivant dans la pauvreté dans les provinces du Nord-Kivu, Maniema, Kongo Central et Tanganyika, et il est une continuation du programme 2013-2017.

Les principaux objectifs du programme sont :

- Les ménages dans les communautés ciblées ont atteint la sécurité alimentaire et une nutrition améliorée ;
- Les communautés ont renforcé leur résilience face aux effets du changement climatique ;
- Les ménages dans les communautés ciblées ont amélioré leurs revenus et leur accès au marché ;
- La société civile offre des services de qualité et est devenue le moteur de changement structurel.

Depuis le démarrage du programme en mai 2018, plusieurs activités ont été réalisées au niveau de chacun des 4 objectifs spécifiques. Elles ont, ainsi, permis d'obtenir un certain nombre de produits (out puts) et de résultats (out comes) concrets. Elles ont permis en outre d'atteindre quelques objectifs spécifiques.

Au cours de cette période, le programme a également fait face à de nombreuses difficultés et contraintes dans sa mise en œuvre, notamment celles liées à la COVID-19. Ces difficultés ont certainement diminué l'impact, les effets, l'efficacité et l'efficience des interventions menées.

Le programme a mis en place de mécanismes de Suivi-Evaluation aussi bien internes qu'externes à tous les niveaux. Le premier mécanisme est assuré par le Comité de Coordination/Pilotage, composé des représentants des quatre partenaires diocésains, de Caritas Congo ASBL et de Caritas Norvège, qui se réunissent une fois l'an pour faire le bilan de toutes les activités réalisées et des résultats atteints, mais aussi prendre des mesures correctives pour l'amélioration des écarts constatés.

Le second est porté par les responsables de la mise en œuvre du programme et au niveau de la Caritas Congo Asbl à travers les missions de courte durée, effectuées dans le cadre de la dynamique d'accompagnement de proximité personnalisé et d'appui-conseil technique et financier.

Le troisième est mis en œuvre au niveau de chaque Caritas Diocésaine à travers les Responsables des Bureaux Diocésains de Caritas Développement (Coordinateurs, Directeurs de BDD, ...), les Coordinateurs terrains et leurs équipes (techniques et finances) ainsi que les bénéficiaires directs dans une approche participative et responsabilisante de Suivi-Evaluation à la base.

En dehors de ces mécanismes internes, le programme a prévu : des missions de supervision de Caritas Norvège, de suivi de la qualité par le Secrétariat Exécutif de la Caritas Congo Asbl, les audits financiers annuels et les évaluations externes.

La présente mission d'évaluation à mi-parcours du PQ SECAL II s'inscrit pleinement dans le cadre de la mise en œuvre de ces mécanismes en vue d'améliorer les stratégies d'intervention et du fonctionnement du programme partant des enseignements tirés de l'analyse globale de la situation sur la période de **36 mois (2018-2020)** passés sur les plans de la rentabilité, de l'efficacité et de l'impact.

### 3. RESUME DU PROJET

De façon synthétique le projet se présente de la manière suivante :

Titre du projet	Appui à la sécurité alimentaire et renforcement des capacités économiques de ménages ruraux dans les territoires de Lubero, Kasongo, Kasangulu et Kongolo, en République Démocratique du Congo (RDC)
Lieux d'exécution	Butembo-Béni, Kindu, Kisantu et Kongolo
Durée totale et période de mise en œuvre de l'action	48 mois, soit du 1 <sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2021
Objectifs de l'action (voyez le cadre des résultats pour plus de détails)	<p><b>Objectif Général</b> : Améliorer la sécurité alimentaire et la capacité économique des personnes vivant dans la pauvreté dans les provinces du Nord-Kivu, Maniema, Kongo central et Tanganyika.</p> <p><b>Objectifs Spécifiques</b> :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les ménages dans les communautés ciblées ont atteint la sécurité alimentaire et une nutrition améliorée</li> <li>2. Les communautés ont renforcé leur résilience face aux effets du changement climatique</li> <li>3. Les ménages dans les communautés ciblées ont amélioré leurs revenus et leur accès au marché</li> <li>4. La société civile offre des services de qualité et est devenue le moteur de changement structurel.</li> </ol>
Partenaire (s)	Caritas Norvège, Caritas Congo Asbl, Caritas Développement Butembo-Béni, Kindu, Kisantu et Kongolo
Groupe (s) cible (s)	7.200 ménages paysans producteurs à Kindu à : (Lubao, Lufumbe, Malela et Scimemas) Diocèse de Kindu ; (Bana, Kinsiona, M'vululu et Ntampa) Diocèse de Kisantu ; (Katea et Lubunda) Diocèse de Kongolo ainsi qu'à (Lughutu, Musienene, Lukanga et Masereka) dans le Diocèse de Butembo-Beni
Bénéficiaires finaux	La population paysanne de la zone d'intervention et les consommateurs des centres de consommation (Kindu, Kongolo, Kalemie, Kisantu, Goma, Béni, Butembo et Kinshasa).
Effets attendus	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sécurité alimentaire et nutrition améliorée ;</li> <li>2. Résilience face aux effets du changement climatique renforcée ;</li> <li>3. Revenus des ménages dans les communautés ciblées et leur accès au marché ont amélioré ;</li> <li>4. Société Civile offre les services de qualité et devenue le moteur de changement structurel.</li> </ol>
Principales activités	<p><b>1. Sécurité alimentaire &amp; nutrition :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation des producteurs paysans en gestion et entrepreneuriat ;</li> <li>- Formation des agriculteurs en agro-alimentaire et sur la chaîne de valeur ;</li> <li>- Mise en place d'un système d'information sur les prix des produits au travers de différents moyens de communication ;</li> <li>- Formation des agriculteurs en matière d'élevage et de pisciculture ;</li> <li>- Formations sur la nutrition et l'alimentation s, avec un focus sur les femmes enceintes et les enfants</li> <li>- Mise en place des centres de multiplication des semences ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation en nutrition et démonstrations culinaires.</li> </ul> <p><b>2. <u>Changement climatique</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement des participants et des leaders locaux à protéger l'environnement ;</li> <li>- Promotion et vulgarisation des techniques d'agriculture écologique, l'agroforesterie et la gestion de l'eau, capitalisation de l'expérience sur l'agro-écologie.</li> <li>- Mise en place des observatoires de changements climatiques ;</li> <li>- Analyses participatives sur les changements climatiques avec les communautés locales.</li> </ul> <p><b>3. <u>Amélioration de revenus &amp; accès au marché</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation des marchés et foires agricoles ;</li> <li>- Etudes sur la participation et l'accès des femmes aux coopératives;</li> <li>- Formation des paysans sur les techniques culturales et d'élevages appropriés aux changements climatiques et à la gestion durables des ressources naturelles ;</li> <li>- Regroupement des paysans en organisations de producteurs, coopératives Création d'Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit, et formation d'animateurs sur leur gestion.</li> </ul> <p><b>4. <u>Société Civile moteur de changement structurel.</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultations entre la société civile et les acteurs étatiques locaux</li> <li>- Formation des participants et des organisations partenaires en plaidoyer et développement des stratégies d'influence ;</li> <li>- Renforcement des capacités des organisations partenaires conformément au plan convenu</li> <li>- Renforcement des capacités des coopératives ;</li> <li>- Partage des connaissances et des expériences.</li> </ul>
--	---

#### **4. Champ et questions de la mission d'évaluation**

##### **4.1. Champ de la mission**

###### **4.1.1. But et objectifs de l'évaluation mi-parcours**

Cette évaluation à mi-parcours du projet est habilitée par la Caritas Congo Asbl sise, 26, Avenue Basoko, à Kinshasa – Gombe.

Le but principal de la mission d'évaluation externe à mi-parcours est de mesurer le plus exhaustivement possible, le niveau des résultats obtenus et des progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs tant spécifiques par rapport aux prévisions de départ et l'efficacité des structures partenaires ainsi des stratégies de mise en œuvre déployées en termes d'organisation et de fonctionnement.

De façon plus précise, la mission devra :

- Passer en revue, les activités mises en œuvre, les résultats obtenus ainsi que les progrès réalisés au niveau de chacun des objectifs spécifiques du programme dans les différents axes (Sécurité alimentaire, environnement, commercialisation, genre, plaidoyer, renforcement des capacités) ;
- Identifier les résultats non planifiés et les effets négatifs (s'il y en a) ;
- Identifier et analyser tous les forces et les faiblesses des stratégies d'intervention mise, notamment celles liées à la planification, à la mise en œuvre, au monitoring et aux différents outils de gestion opérationnelle mis en place ;

- Proposer et mettre à la disposition de l'équipe de gestion du programme, des ajustements stratégiques efficaces et pertinents permettant au programme d'améliorer sa rentabilité, son efficacité, la pérennité des actions et son impact sur les ménages agricoles bénéficiaires ;
- Evaluer si les investissements et les coûts opérationnels sont justifiés compte tenu des objectifs du programme ;
- Evaluer l'intégration et l'inclusion des groupes vulnérables et priorités transversales dans le programme (l'égalité des chances, des personnes avec des désabilités, l'environnement ;
- Identifier et analyser d'éventuelles - conséquences imprévues de la méthodologie appliquée (Dépendance « handouts »), les conflits (traitement préférentiel, etc.) ;
- Vérifier si les partenaires à tous niveaux sont familiarisés avec les approches « Do No Harm et la sensibilité aux conflits ;
- Analyser jusqu'à quelle point les objectifs du programme sont encore pertinents/valides ;
- Evaluer la responsabilisation dans le contrôle des ressources à tous les niveaux de l'organisation / programme et les mesures anti-corruption en vigueur.

L'attente essentielle de l'équipe du programme à travers cette mission est la proposition de recommandations concrètes et faisables (en fonction des ressources humaines et des moyens financiers à disposition) pour améliorer/réorienter, si nécessaire, les stratégies d'intervention mises en place dans le programme afin d'/de :

- Assurer la durabilité du programme ;
- Améliorer l'accès des ménages agricoles aux intrants agricoles (semences et géniteurs améliorés) et augmenter leur production ;
- Diffuser et permettre une réelle appropriation de pratiques culturelles, d'élevage durables et économiques identifiées dans la zone du programme ;
- Rentabiliser le dispositif de règlement pacifique de conflits mis en place ;
- Assurer le renforcement, la structuration des OPA/CVD/Réseau associatif afin qu'à long terme ces organisations puissent gérer par elles-mêmes le dispositif de commercialisation mis en place par le programme ;
- Améliorer la participation des ménages agricoles dans le processus
- Améliorer la connaissance des ménages agricoles sur l'égalité de chance entre l'homme et la femme ;
- Améliorer la capacité de Caritas Congo Asbl et des 4 Caritas Diocésaines comme acteurs de changement.

Le principal produit attendu à la fin de la mission d'évaluation se présente en ces termes :

- Un rapport présentant les résultats obtenus et les progrès réalisés par le programme, les problèmes identifiés au niveau de chaque objectif spécifique ainsi que des recommandations stratégiques et opérationnelles concrètes pour améliorer les résultats prévus, l'efficacité, la pérennité et l'impact du programme, a été mis à la disposition de la Caritas Norvège, la Caritas Congo Asbl, les Caritas Développement Butembo-Béni, Kindu, Kisantu et Kongolo.

La mission d'évaluation concerne la zone d'intervention du Programme SECAL II. Elle devra se dérouler pendant environ **30 jours** calendaires.

## **4.2. Questions d'évaluation**

Le projet sera apprécié sur la base des 5 critères types suivants, à savoir : pertinence, efficacité, efficience, durabilité et impact.

L'équipe chargée de l'évaluation doit également examiner si les questions transversales suivantes genre, participation communautaire plaidoyer et bonne gouvernance ont été prises en considération dans les documents d'identification/de formulation et dans quelle mesure elles ont été prises en compte dans la mise en œuvre du projet et son suivi.

Les critères d'évaluation débouchent sur des questions d'évaluation spécifiques. Ces questions à étudier sont indicatives ; elles peuvent faire l'objet de discussions avec la Coordination du projet au cours de la phase de démarrage.

### **Critères d'analyse des questions transversales**

Les questions transversales concernant le changement climatique, l'égalité homme et femme et surtout l'inclusion des personnes en situation de handicap, doivent être analysées en fonction des critères suivants :

#### ***Concernant le changement climatique :***

- La mesure dans laquelle les questions du changement climatique apparaissent dans le document d'orientation et le programme
- La mesure dans laquelle les activités et stratégies sont-elles respectueuses de la gestion durable de l'environnement

#### ***Concernant l'égalité entre homme et femme :***

- La mesure dans laquelle les objectifs, résultats et produits sont-ils sensibles à l'égalité homme et femme
- La mesure dans laquelle les besoins pratiques et stratégiques des femmes sont pris en compte

#### ***Concernant l'inclusion des personnes en situation de handicap***

**Le développement inclusif des personnes handicapées** envisage une société qui valorise toutes les personnes handicapées. Une telle pratique inclusive pour les personnes handicapées vise à contribuer à l'égalité des chances et à des résultats équitables pour toutes les personnes à travers le monde.

- La mesure dans laquelle la méthodologie est sensible à l'inclusion
- La mesure dans laquelle les indicateurs sont sensibles à l'inclusion
- La mesure dans laquelle les aspects de la liste de vérification et du guide de la politique des personnes handicapées de Caritas Norvège sont pris en compte

L'évaluation traitera les questions suivantes :

- La sensibilisation et la compréhension de l'invalidité, ont-elles augmenté parmi le personnel du programme et dans la communauté ?
- Le programme a-t-il amélioré la capacité des personnes vivant avec handicap ?
- Les personnes vivant avec handicap ont-elles pu accéder à tous les services offerts ? Quelles sont les recommandations pour résoudre les obstacles à l'avenir ?
- Les personnes vivant avec handicap ont-elles la possibilité de participer activement aux processus décisionnels ?
- Le personnel du projet a-t-il reçu de l'apprentissage et une formation sur les besoins spécifiques des personnes vivant avec handicap ?

Toutefois, une fois qu'elles ont été arrêtées, elles ont valeur contractuelle. Au sujet de la portée de cette évaluation, les méthodes de collecte de données et l'analyse des résultats seront basées sur les cinq critères ci-dessous :

### 1) Qualité et Pertinence de la conception

L'évaluation de la pertinence et de la qualité de la conception du projet, à savoir est-ce que la conception du projet aborde efficacement les problèmes et les besoins ? Est-elle conforme aux exigences et priorités des communautés locales, et répond-elle aux priorités des structures de mise en œuvre du projet et du bailleur ? L'évaluation vérifiera la façon dont le projet répond aux priorités et aux grandes orientations des groupes cibles, de l'organisme responsable du projet, de l'organisme financeur ainsi que des termes de référence.

L'évaluation traitera les questions suivantes :

- A quels groupes cibles directs et indirects le projet s'adresse-t-il et pourquoi ont-ils été sélectionnés ? Appartiennent-ils à des catégories de population particulièrement défavorisées ?
- Dans quelle mesure l'intervention du projet est-elle importante pour les groupes cibles ? Se préoccupe-t-elle par exemple d'un problème difficile, d'un « goulet d'étranglement » significatif ?
- Quels sont les livrables (outputs) prévus et réalisés ainsi que les écarts ? Quels sont les résultats (outcomes) prévus et réalisés ainsi que les écarts ?
- Dans quelle mesure le projet est-il aligné aux politiques nationales, provinciales et locales et quels en sont les limites et actions de mitigation initiées par le gestionnaire du projet ?
- L'approche adoptée par le projet est-elle susceptible de contribuer directement ou indirectement à améliorer la vie des personnes particulièrement déshéritées ?
- Quelles conditions cadres sont importantes pour le projet ? Dans quelle mesure en est-il tenu compte ?
- Dans quelle mesure les objectifs définis à l'origine sont-ils encore appropriés ?
- La stratégie du projet est-elle cohérente pour atteindre les objectifs envisagés ?

Le Consultant - Evalueur devrait également évaluer la conception du projet, notamment si le cadre logique est réaliste, logique et cohérent.

### 2) Efficacité

La mesure de l'atteinte, par le projet, de ses objectifs (tels qu'énoncés dans le contrat) ; en d'autres termes, elle compare les effets attendus aux effets effectivement observés (voir paragraphe impact). Cela comprend une évaluation des principales réalisations du projet à ce jour par rapport à son but, les objectifs et les résultats escomptés.

L'évaluation traitera les questions suivantes :

- Dans quelle mesure les objectifs ont-ils été atteints ou sont-ils sur le point de l'être ?
- Quelles informations sont disponibles en ce qui concerne les indicateurs définis ?
- De quelles autres précisions dispose-t-on concernant l'atteinte des objectifs ? Les objectifs initiaux étaient-ils réalistes, réalisables ?
- A-t-on atteint autant de personnes qu'initialement prévu ? Combien de personnes ont été touchées ?
- Quels ont été les principaux facteurs influant sur l'atteinte ou la non-atteinte des objectifs ?
- Quelles activités et extrants ont particulièrement contribué à atteindre les objectifs ? Lesquels ont été moins favorables ?



- Les objectifs prévus initialement étaient-ils réalistes ? Les objectifs sont-ils formulés comme effets directs ?
- Les résultats du projet en matière de sécurité alimentaire, de bonnes pratiques nutritionnelles, d'organisation des exploitants agricoles familiales en association, d'acquisition de nouvelles compétences et connaissances par les ménages ciblés nécessaires à l'amélioration de la production agricole des ménages, de vie associative, d'accès au crédit et d'amélioration des revenus, d'entrepreneuriat, d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique? dans le cas échéant, contribuent-ils à atteindre les objectifs spécifiques ?
- Il y a-t-il eu une amélioration des capacités des partenaires à gérer le projet ?
- Les échanges d'expériences entre partenaires ont-ils porté des fruits ?
- L'organisation et l'attribution des tâches des équipes projet dans les différentes zones a-t-elle été efficace pour un accompagnement adéquat des structures locales créées ?
- Les activités mises en œuvre ont-elles permis d'améliorer la situation socio-économique des groupes cibles ?
- La participation des jeunes, des personnes en situation de handicap et des femmes dans les activités des coopératives a-t-elle connu une évolution positive ?
- L'organisation et l'attribution des tâches des équipes de terrain a-t-elle été efficace pour un accompagnement adéquat des groupes cibles ?
- Dans quel degré les activités proposées ont aidé à changer le comportement des bénéficiaires ? Lesquelles sont les plus remarquables ? Quelles étaient ses limites ?
- Dans quel degré la participation des bénéficiaires/groupes cibles a-t-elle contribué à l'atteinte des résultats ? Quelles sont les contributions effectivement apportées par les groupes cibles? Quelles étaient ses limites de cette contribution?
- Quels sont les points forts et points faibles dans la mise en œuvre, les approches et stratégies d'intervention ?

L'évaluateur portera un jugement sur la qualité des indicateurs mis en place lors de l'élaboration du programme. Ces indicateurs sont-ils fiables et permettent-ils de mesurer réellement le niveau d'atteinte de l'objectif ?

### 3) Efficiences de la Planification et de la Mise en œuvre

L'efficacité représente le Rapport entre les produits quantitatifs et qualitatifs du projet (extrants) et les ressources utilisées (intrants).

L'évaluation mettra en relation les effets du projet avec les ressources engagées.

L'évaluation traitera les questions suivantes :

- Quels éléments permettent de déduire que le projet a été réalisé d'une manière économiquement responsable ? A-t-il travaillé de façon économe, en gardant les coûts à l'esprit ?
- Sur quels indices se fonde cette appréciation (p. ex. : coûts par service : coûts par cours de formation ou par personne formée ; ou coûts par hectare reconverti ; coûts par bénéficiaire ;)?
- Dispose-t-on, pour ces indices, de valeurs de référence en provenance d'autres projets ou d'autres institutions ?
- Quelles sont les capacités d'organisation de l'institution ? Éventuels domaines à explorer (à titre d'exemples) : les systèmes de gestion et d'administration, les structures de communication, la concentration ou le rayonnement thématique, etc.
- Comment estimer la relation entre les effets observés et les ressources utilisées ?
- Est-ce que les fonds, les capacités, le temps et autres ressources ont été utilisés d'une manière efficace pour atteindre les buts et résultats du projet, c'est-à-dire, est-ce que le projet a valorisé les ressources et les efforts disponibles ?

#### 4) Impact

L'impact porte sur les Changements positifs et négatifs que le projet a induits directement ou indirectement. L'évaluation devra se pencher à la fois sur les effets attendus mais aussi inattendus.

L'évaluation traitera les questions suivantes :

- Qu'est-ce que ce projet a réellement changé dans la vie des bénéficiaires ? Il faut tourner l'attention vers les changements économiques, sociaux, politiques, culturels et écologiques et tenir compte de la question du genre et d'autres différenciations sociales pertinentes ? Cet impact à court terme du projet : positif ou négatif, primaire ou secondaire, produit directement ou indirectement les effets à la suite des interventions du projet au stade actuel, et intentionnel ou non intentionnel. Cela inclut la description des principales réussites, échecs et des défis du projet à ce jour, et expliquer pourquoi ils ont eu lieu, de même pour les impacts imprévus (positifs ou négatifs). Les leçons tirées doivent être mises en exergue.
- Quels autres facteurs ont contribué aux changements obtenus et dans quelle mesure ces changements peuvent-ils être attribués aux activités du projet (plausibilité) ?
- La chaîne de causalité réelle correspond-elle à celle définie lors de la planification ? Si non, qu'est-ce qui diffère ?

#### 5) Potentiel de durabilité et pérennisation

Les bénéfices d'un projet doivent perdurer normalement au-delà de la période de financement. Ces bénéfices doivent être viables d'un point de vue social et écologique et éventuellement aussi d'un point de vue économique et technique.

L'évaluation traitera les questions suivantes :

- Dans quelle mesure les bénéfices du projet sont-ils susceptibles de se poursuivre une fois le financement terminé ?
- Quels facteurs importants ont influé pour faire du projet une réalisation durable ou non durable ?
- Quels sont les facteurs clés qui induisent ou influent sur la durabilité et le transfert des leçons et/ou activités du projet, et formuler des recommandations sur les options stratégiques clés pour l'avenir du projet, à savoir la stratégie de sortie, la réduction, la réplication, la suite, les modifications importantes à la stratégie.
- Quels sont les mécanismes d'amélioration durable de la sécurité alimentaire et la résilience de la population mis en place et/ou en cours ?
- Quel est le niveau d'appropriation des bonnes pratiques introduites auprès des groupes cibles est-il suffisant pour garantir la durabilité des activités du projet ? promouvoir le bien-être et assurer la sécurité alimentaire au quotidien ?
- Quel est niveau d'autonomisation des structures locales créées par le projet ?
- Dans quelles mesures les bénéfices du projet sont –ils perceptibles (effets multiplicateurs) chez les personnes non membres des groupes cibles ?

## **5. Méthodologie, outils et principaux résultats attendus**

### ***5.1. Approche en matière d'évaluation et principaux livrables***

L'évaluation devrait comprendre un examen de la documentation pertinente, y compris les documents de projet initial, les rapports et les rapports techniques. Un accent particulier devrait être mis sur les données de suivi du projet.

Les questions relatives aux cinq critères d'évaluation développés ci-dessus seront abordées pendant les phases de l'évaluation. Le processus d'évaluation comprendra des entrevues et des rencontres avec les principales parties prenantes du projet (personnel du projet et des partenaires).

Le Consultant – Evalueur devra élaborer une matrice d'évaluation qui intègre les critères et indicateurs pour l'évaluation, les méthodologies détaillées et les outils connexes.

Une analyse des réalisations et des opportunités du projet sera réalisée à travers l'analyse des rapports techniques trimestriels et annuels, et d'autres documents disponibles ainsi qu'à travers des entretiens avec des informateurs clés, des contacts avec des partenaires clés et des visites sur le terrain.

Le Consultant – Evalueur devra élaborer un tableau résumé et commenté avec l'évaluation des résultats des activités du projet selon les indicateurs établis. Cela aidera à avoir une vue d'ensemble du projet.

Le Consultant – Evalueur devra procéder à une analyse FFOM (analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces) pour montrer l'étendue et la qualité du réseau de collaboration du projet avec les acteurs et les parties prenantes, le niveau de capitalisation et de communication des activités du projet, et le niveau d'appropriation par les acteurs.

En fait, le processus d'évaluation se déroulera en cinq phases : une phase de démarrage, une phase documentaire, une phase de terrain, une phase de synthèse et enfin une phase de dissémination.

Les livrables, se présentant sous la forme de rapports et/ou de présentations de type Powerpoint doivent être présentés à la fin des phases correspondantes.

Tableau synthétique des étapes et livrables attendus de la consultance.

<b>Phases de l'évaluation</b>	<b>Etapes méthodologiques</b>	<b>Livrables</b>	<b>Durée et période</b>
Phase de démarrage	Structuration de l'évaluation	Rapport/note de démarrage	02 jours
Phase documentaire	Collecte des données Analyse	Rapport/note documentaire	05 jours
Phase de terrain	Collecte des données Analyse Vérification des hypothèses/constats préliminaires	Rapport/note intermédiaire Présentation de type PowerPoint	16 jours
Phase de synthèse	Analyse et appréciation Rédaction et finalisation du rapport	Rapport draft Rapport final	07 jours

## 5.2. Qualité du rapport final d'évaluation

La qualité du rapport final sera appréciée par le gestionnaire de l'évaluation, à l'aide d'une grille d'appréciation de la qualité (voir l'annexe III).

## 5.3. Gestion et conduite de l'évaluation

La mission sera exécutée par **un Consultant indépendant** et sous la responsabilité du Coordonnateur du Programme SECAL, appuyé par l'équipe de gestion du projet.

Tout au long du processus d'évaluation, la coordination du programme devra :

- Faciliter les contacts entre l'équipe d'évaluation et les parties prenantes du projet ;
- Veiller à ce que l'équipe d'évaluation ait accès à toute l'information et la documentation utiles concernant le projet et à ce qu'elle en fasse usage ;
- Valider les questions d'évaluation ;
- Examiner et commenter les notes et les rapports présentés par l'équipe d'évaluation.
- Participer à la diffusion des constats, conclusions, enseignements tirés et recommandations issus de l'évaluation.

## 6. Exigences relatives aux rapports

Les rapports sont soumis à des exigences de qualité. Le texte du rapport doit être illustré, selon les cas, par des cartes, des graphiques et des tableaux; une carte de la ou des zones d'intervention du projet est obligatoire (à joindre en annexe).

L'équipe d'évaluation soumettra les rapports suivants :

Types de rapport	Nombre de pages (Annexes non comprises)	Principaux éléments	Calendrier pour la soumission
Rapport de démarrage	3 à 5 pages	<ul style="list-style-type: none"><li>- Contexte de la coopération</li><li>- Analyse de la logique d'intervention</li><li>Questions d'évaluation, critères de jugement et indicateurs</li><li>- Difficultés rencontrées dans le démarrage de l'évaluation ou prévues</li><li>- Approche d'évaluation détaillée et programme de travail avec les rôles et responsabilités.</li></ul>	Fin de la phase de démarrage

Rapport documentaire	2 à 4 pages	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponse préliminaire à chacune des questions d'évaluation, en indiquant les informations déjà recueillies et leurs limites</li> <li>- Points qui restent à aborder et hypothèses à mettre à l'épreuve</li> <li>- Description complète de la méthodologie utilisée pour répondre aux questions</li> <li>- Plan détaillé pour la phase de terrain</li> </ul>	Fin de la phase documentaire
Rapport final provisoire	15 à 25 pages	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponse aux questions d'évaluation</li> <li>- Synthèse de tous les constats, conclusions et recommandations sous la forme d'une appréciation globale.</li> </ul>	Fin de la phase de synthèse
Rapport final	15 à 25 pages	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mêmes caractéristiques que celles exposées ci-dessus, intégrant les éventuelles observations reçues des parties concernées sur le rapport final provisoire qui ont été acceptées.</li> </ul>	

Tous les rapports seront rédigés en français en utilisant les polices «Arial» ou «Times New Roman», en corps 11 ou 12 minimum respectivement et un interligne simple.”

Chaque rapport sera d'abord soumis en version électronique. Pour chaque rapport/livrable, le gestionnaire chargé de l'évaluation formulera des observations dans un délai de 4 jours calendrier.

Les rapports/livrables révisés qui intègrent les observations transmises par les parties intéressées seront soumis dans un délai de 10 jours calendrier à compter de la date de réception de ces observations.

L'équipe d'évaluation doit fournir un document distinct expliquant de quelle façon et à quel endroit des observations ont été intégrées ou le motif de non-intégration de certaines observations. Le rapport final (version finale) sera remis en 10 exemplaires, sur support papier, ainsi qu'en version électronique et sur CD-ROM plus power point.

## 7. Equipe d'évaluation

### 7.1. Principales tâches :

Les principales tâches du Consultant –Evalueur sont :

- Elaborer les références de l'évaluation avec la méthodologie et le calendrier détaillés
- Assurer la collecte des informations pertinentes à temps et provenant des intervenants sélectionnés pour avoir des résultats fiables et représentatifs du contexte et de la vie du projet ;
- Recruter le nombre raisonnable et superviser le cas échéant l'équipe des enquêteurs ;
- Mener l'évaluation selon la méthodologie mentionnée ci-dessus et selon les critères d'évaluation préconisés ;
- Présenter les résultats et conclusions préliminaires à l'équipe de Caritas Congo Asbl et des partenaires ;
- Organiser l'atelier de restitution des résultats préliminaires de l'évaluation en faveur des parties prenantes au projet, collecter et intégrer au rapport intérimaire les recommandations issues de cette restitution ;
- Elaborer le draft du rapport final d'évaluation et soumettre à **Caritas Congo Asbl et Caritas Norvège** pour éventuels commentaires ;
- Déposer le rapport final en formats et nombre des copies tels que requis et décrits dans les présents Termes de Référence.

### 7.2. Qualification du consultant

<b>Education</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Diplôme universitaire, Licence en sciences sociales, Ingénieur agronome ou son équivalent, développement rural, ou autre discipline connexe ;</li><li>- Etre membre ou affilié à une association d'expert en évaluation reconnue serait un atout.</li></ul>
<b>Expérience</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Expérience d'au moins 5 ans dans le travail de recherche participative qualitative et quantitative et dans la conduite des évaluations des projets de développement ;</li><li>- Démontrer de bonnes qualités en réflexion stratégique de haut niveau et des compétences en politiques de développement ;</li><li>- Familiarité avec l'approche « gestion axée sur des résultats », notamment l'évaluation des produits, effet et impacts ;</li><li>- Habilité à prendre le lead dans la conduite de tout le travail lié à l'évaluation et en particulier à conduire des exercices de restitution des conclusions d'évaluation et des recommandations aux parties prenantes, y compris la production d'un Aide-Mémoire, l'organisation de séances de briefing/débriefings, et la production de rapports de mission provisoire et finaux ;</li><li>- Capacité d'apprécier l'intégration du genre, des droits de l'homme dans les activités des approches participatives ;</li><li>- Capacité à coordonner un travail d'équipe, à travailler sous pression et à produire des résultats de qualité dans les délais impartis ;</li><li>- Expérience de terrain dans les questions de Sécurité alimentaire et de structuration paysanne en RDC;</li><li>- Solide expérience de travail avec le Gouvernement, la société civile environnementale, les institutions multilatérales.</li></ul>
<b>Compétences</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Expertise dans le domaine de formulation, gestion et suivi-évaluation des projets et programmes de développement, en particulier dans le domaine de la sécurité alimentaire;</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expertise spécifique dans le domaine de renforcement des capacités (institutionnelles), rédévabilité sociale, l'approche basée sur l'approche participative/ à base communautaire ;</li> <li>- Bonnes qualités en collecte, analyse de données quantitatives et qualitatives et rapportage ;</li> <li>- Faire preuve d'une capacité à mobiliser les communautés dans le cadre d'interview ;</li> <li>- Une bonne capacité d'utilisation des logiciels courants (MS Word, MS Excel, MS PowerPoint, Internet).</li> </ul>
<b>Langues requises</b>	- Avoir une excellente maîtrise du français (langue de rédaction du rapport) et des langues nationales.

## **8. Prise en charge de la mission**

Le budget disponible pour cette prestation est confidentiel, sera supporté par le budget 2020 du projet.

## **9. Instructions aux soumissionnaires**

### *9.1. Présentation des offres*

Les soumissionnaires remettront une offre technique et une offre financière dans deux enveloppes **distinctes**. Chaque enveloppe devra contenir l'original et trois copies sous plis séparés et fermés. Chacune des enveloppes fermées portera la mention, en haut à gauche « **Offre technique** » ou « **Offre financière** » et en haut à droite, « A n'ouvrir qu'en commission ».

Les plis seront adressés à :

**Caritas Congo Asbl « Programme d'appui à la sécurité alimentaire et renforcement des capacités économiques de ménages ruraux dans les territoires de Lubero, Kasongo, Kasangulu et Kongolo en R.D. Congo ».**

**26, Avenue Basoko, Kinshasa – Gombe, République Démocratique du Congo**

**Et/ou par courriel à [directeur@caritasdev.cd](mailto:directeur@caritasdev.cd) avec copie à [amathunabo@caritasdev.cd](mailto:amathunabo@caritasdev.cd), [robert.hodosi@caritas.no](mailto:robert.hodosi@caritas.no)**

Les termes de références sont disponibles au Secrétariat Exécutif de la Caritas Congo Asbl.

Un comité restreint analysera les offres reçues pour le choix du ou des prestataires.

**Date limite de dépôt : le 01 octobre 2020 à 16h00**

### *9.2. Composition des offres*

#### 9.2.1. Offre technique :

Elle devra comprendre :

- Le (s) CV du ou des consultant (s) ;
- une proposition méthodologique contenant la compréhension des termes de référence ;
- un chronogramme d'exécution des activités.

#### 9.2.2. Offre financière :

Elle comprendra la décomposition du prix global et forfaitaire et le sous-détail des prix hors taxes en Dollars américains.

Les offres seront dépouillées par une commission technique, un contrat sera conclu entre Caritas Congo Asbl et le prestataire retenu. En cas de besoin, Caritas Congo Asbl se réserve la possibilité d'un dialogue avec le Consultant retenu de façon à clarifier les éléments méthodologiques avant signature du contrat.

**Contact :** Pour tout renseignement complémentaire, contactez par écrit : [directeur@caritasdev.cd](mailto:directeur@caritasdev.cd)

9.3. Grille d'évaluation des offres

N°	Critères / Sous – critères	Nombre de points
<b>I</b>	<b>Expérience du consultant dans l'exécution de prestations de nature comparable</b> (5 prestations avec un <u>résultat satisfaisant</u> , 4 points par prestation)	<b>20</b>
<b>II</b>	<b>Conformité du plan de travail et de la méthode proposée aux Termes de référence</b>	<b>20</b>
	a) Organigramme du consultant, une estimation du temps de travail	10
	b) Cohérence entre l'approche méthodologique proposée par le consultant et les TDR	10
<b>III</b>	<b>Qualifications et compétence du consultant pour la mission</b>	<b>60</b>
	a) Consultant principal	
	- Qualification et expérience générale ( <i>minimum 10 ans</i> )	20
	- Qualifications correspondantes à la tâche à accomplir ( <i>5 prestations semblables, 4 points par prestation</i> )	20
	b) Assistant consultant (associé)	
	- Qualification et expérience générale ( <i>minimum 5 ans</i> )	10
	- Qualifications correspondantes à la tâche à accomplir ( <i>2 prestations semblables, 5 points par prestation</i> )	10
<b>TOTAL DES POINTS</b>		<b>100</b>